

ARRÊTÉ DU MAIRE

Nomination des membres bénévoles du Centre Communal d'Action Sociale

Le Maire de la commune de Saint-Molf,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2026, fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration désignés par le conseil municipal à 4 ;

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union Départementale des Associations Familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

ARRÊTE

Article 1 – Sont nommés membres bénévoles du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Catherine BAZIRE, représentante de l'insertion
- Annie BARGUILLET, représentante des personnes âgées
- Jacqueline BOURGET, représentante de la famille (UDAF)
- Dominique CHUTEL, représentante des personnes handicapées

Article 2 - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Article 3 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'UDAF 44
- A chacun des membres nommés

Fait à Saint-Molf, le 26/05/2026

Le Maire,
Stéphane PERRARD



Le Maire peut certifier sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

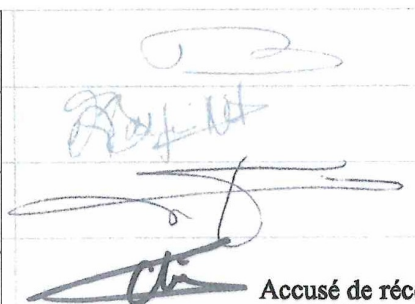
Transmission en Préfecture – contrôle de légalité (voir visa en haut à droite de l'acte dématérialisé le cas échéant)

Si arrêté permanent, date de publication au registre des arrêtés du maire : 26/05/2026

Affichage en mairie : 26/05/2026

Notifié aux intéressés le 11/05/2026

| |
|--------------------|
| Catherine BAZIRE |
| Annie BARGUILLET |
| Jacqueline BOURGET |
| Dominique CHUTEL |



Accusé de réception en préfecture
044-264402348-20260511-20262_086-AR
Reçu le 26/05/2026